

Service en ligne



Demande d'inscription sur les listes électorales

Ministère chargé de l'intérieur

Accessible avec un compte service-public.fr ou via France Connect, et à condition d'être âgé d'au moins 18 ans.

Avant d'effectuer cette démarche, il est possible de vérifier si vous êtes déjà inscrit sur les listes électorales (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51788).

L'inscription en ligne sur les listes électorales est une démarche gratuite. Veillez à ne pas utiliser de sites internet privés. En effet, si ceux-ci ne sont pas raccordés aux services de votre commune, votre demande d'inscription ne pourra donc pas aboutir.



À savoir :

pour pouvoir voter lors des <u>élections municipales des 15 et 22 mars 2020 (https://www.service-public.fr</u> /particuliers/vosdroits/F1952), il possible de s'inscrire jusqu'au 7 février 2020 (sauf circonstances particulières (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34240)).

Accéder au

service en ligne &

(https://www.service-public.fr/compte/activer-un-espace-particulier?lienDemarche=https://psl.servicepublic.fr/mademarche/InscriptionElectorale/demarche)

Vérifié le 07 octobre 2019 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

PARTICULIERS

- Élections : droit de vote d'un citoyen européen en France (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1937)
- Inscription sur la liste électorale : en cas de déménagement (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1372)
- Liste électorale : inscription d'office à 18 ans (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1961)
- Listes électorales : nouvelle inscription (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1367)

11/10/2019 à 15:02 1 sur 1